



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

En exercice : 23
Présents : 22
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :
Valérie BOUILLOUX

Rapporteur : Valentin CARRERAS

N° interne de l'acte : 2026-10

vendredi 20 mars 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS.

Membres présents :

Aurélien BARRAT, Valérie BOUILLOUX, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Corinne CONDEMINÉ, Françoise CURAILLAT, Emilie DAILLY, Claire DE CROMBRUGGHE, Pascal DUCROUX, Océane FERREIRA NUNES, Eric FOREST, Luc GIROUX, Annick GUYON, Sébastien JAILLET, Bekrih KRASNICI, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Christine VAZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Gwenaél BRAC DE LA PERRIERE (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Objet: Fixation du nombre des membres du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L 123-4 et 6

Le Maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à 4 le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **De décider** de fixer à 4 le nombre d'administrateurs ;
- **De décider** de fixer à 4 le nombre de représentants au sein des associations;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Valérie BOUILLOUX

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

